

Zurich, le 20 octobre 2025

suissetec, case postale, CH-8021 Zürich

Notre référence

Gregor Mangold
+41 43 244 73 60
Gregor.manglod@suissetec.ch

Comité du domaine Ventilation | climatisation | froid de suissetec : nouveau membre

Madame, Monsieur,

Afin de gérer les vastes activités menées en faveur des membres suissetec, le domaine Ventilation | climatisation | froid (VCF) souhaite renforcer son comité en accueillant un nouveau membre suite à un départ à la retraite.

Nous recherchons une personne prête à s'engager pour l'association et à œuvrer pour le futur de la branche.

Domaine	Organe	Tâches et conditions
Ventilation climatisation froid	Comité de domaine	Tâches : • formuler les besoins et propositions de solution de la branche sous forme de mandats concrets (y compris calendrier et budget de réalisation) • définir la stratégie, les objectifs et les mesures en collaboration avec les autres membres du comité de domaine • soutenir la commission technique et d'autres groupes spécialisés dans leur mission • participer à d'autres commissions ou y siéger Conditions : expérience en tant que propriétaire, responsable de département ou de projet dans le domaine de la ventilation résidentielle, de la protection contre les incendies, des normes et directives ou similaire

Taux d'occupation :

Par année, il faut compter environ 60 heures de travail et la participation à 8 à 10 séances.

Nous vous offrons :

Une plateforme composée de spécialistes confirmés, qui soutiennent et font avancer la branche grâce à des projets variés.

Vos dépenses sont prises en charge selon le règlement des frais de suissetec actuellement en vigueur.

NOUS, LES TECHNICIENS DU BÂTIMENT

Conditions :

Les membres des commissions spécialisées de suissetec doivent être actifs dans une entreprise membre de l'association. La langue de travail étant principalement l'allemand, ils doivent idéalement pouvoir au moins s'exprimer par oral dans cette langue.

Vous êtes motivés et souhaitez vous engager au sein de l'association ?

Alors n'hésitez pas à nous contacter.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous pouvez nous envoyer votre réponse d'ici au 30 novembre 2025 au plus tard.